



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Intensification de la lutte contre les rodéos urbains

Question écrite n° 10759

Texte de la question

Mme Patricia Lemoine attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la prolifération des rodéos urbains. En 2018 a été adoptée la loi renforçant la lutte contre les rodéos motorisés, qui définissait cette pratique et les peines par les auteurs qui s'en rendaient coupables. Afin d'intensifier cette lutte, un nouveau texte fut adopté en novembre 2022 avec des mesures plus fortes et plus coercitives. Toutefois, après près de 5 ans d'application de la loi de 2018, son efficacité concrète est sujette à débat, notamment dans le département de Seine-et-Marne. Ce département, avec celui de Paris, demeure en tête, au plan national, du nombre d'incidents relatifs aux rodéos. Par ailleurs, la dernière loi adoptée, qui offre pourtant un arsenal juridique renforcé, ne semble, pour le moment, ne pas avoir non plus d'effets concrets sur ce phénomène. Celui-ci persiste et le nombre de blessés ne fait que croître. Ces motards sont en violation totale du code de la route, frôlant des piétons, effectuant dès dépassements dangereux et mettant la vie des citoyens en danger. Dans la mesure où ces rodéos constituent un réel danger, Mme la députée souhaite savoir si le ministère de l'intérieur travaille à l'identification des obstacles auxquels sont encore confrontés les forces de l'ordre dans la répression de ces rodéos urbains, afin de faire, de nouveau, évoluer les différentes politiques en la matière. En outre, elle souhaite savoir si la lutte contre le partage sur les réseaux sociaux des vidéos de rodéos urbains, qui contribue à renforcer ce phénomène, sera davantage intégrée aux politiques répressives.

Données clés

Auteur : [Mme Patricia Lemoine](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (5^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10759

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 6 novembre 2023

Question publiée au JO le : [1er août 2023](#), page 7170

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)